



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-14) BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE
AQUATIQUE 'LE DOME'

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200708-lmc1H7409H1-BF
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2224-2, L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Considérant la possibilité pour les communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de services publics à caractère industriel ou commercial, sur décision prise par le conseil municipal et pour l'une des raisons énumérées par la loi ;

Considérant l'un de ces motifs, à savoir la nécessité de prévoir une contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique en raison des contraintes particulières de fonctionnement liées aux créneaux imposés pour les élèves, ainsi que des investissements particulièrement importants ne pouvant être financés sans une augmentation excessive des tarifs,

Vu le compte administratif 2019 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

D É L I B È R E

à la majorité (9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT),,

ARTICLE I : Adopte le budget primitif du budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2020 avec reprise des résultats 2019 suite au vote du compte administratif 2019, conformément au document budgétaire annexé et arrêté en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 380 205.74	1 370 500.00
RESULTAT 2019	-	9 705.74
TOTAL	1 380 205.74	1 380 205.74
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	820 515.62	809 900.00
RESTES A REALISER	5 205.30	-
RESULTAT 2019	-	15 820.92
TOTAL	825 720.92	825 720.92
TOTAL GENERAL	2 205 926.66	2 205 926.66

ARTICLE II : Approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2020, à 809 900 € en investissement et 1 273 600 € en fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé